

AU 23 SEPTEMBRE 2022

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds concentré d'actions internationales NS Partners (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundsinc.com, ou visitez le www.cclfundsinc.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	CCL1352	Gestionnaire du Fonds :	Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
Date de création de la série :	Le 23 septembre 2022	Gestionnaire de portefeuille :	NS Partners Ltd
Valeur totale du Fonds au 23 septembre 2022 :	Non disponible puisque le Fonds est nouveau	Distributions :	Annuellement
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible puisque le Fonds est nouveau	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer aux porteurs de parts une appréciation du capital à long terme en investissant dans un portefeuille concentré composé principalement de titres de participation autres que nord-américains.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds le 23 septembre 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements en date du 23 septembre 2022

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds.

Répartition des placements en date du 23 septembre 2022

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » dans la partie « Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente rubrique vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds au cours de la dernière année civile. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Le présent graphique indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours de la première année civile d'existence du Fonds. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le présent tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur 3 mois au cours de la dernière année civile. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période. Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisqu'il s'agit d'un nouveau Fonds.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un portefeuille concentré composé principalement de titres de participation autres que nord-américains;
 - sont disposés à tolérer un risque variant de faible à moyen;
 - investissent à moyen et à long terme.
- ! N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulière.**

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer lorsque vous achetez des parts de série I du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation, de renoncer à une tranche ou à la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou de les rembourser. Les investisseurs qui investissent dans les parts de série I du Fonds négocient directement avec le gestionnaire et lui versent les frais de gestion applicables. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série I du Fonds.

Combien cela coûte-t-il? suite

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit de vous imputer des droits à ces égards.
Frais de substitution	Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, lorsque vous substituez des parts d'un Fonds à d'autres parts, votre représentant peut vous imposer des frais.
Honoraires du représentant	Vous pourriez devoir payer à votre représentant les frais que vous avez négociés avec lui.
Frais de gestion	Les frais pour les services de CC&L Funds payables par les investisseurs dans les parts de série I du Fonds peuvent être négociés par l'investisseur et payés directement à CC&L Funds et n'excéderont pas 0,90 %, compte non tenu de la TPS/TVQ.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
130 King St. West, Suite 1400
P.O. Box 240
Toronto (Ontario) M5X 1C8

Numéro sans frais : 1-888-824-3120
Courrier électronique : info@cclfundsinc.com
www.cclfundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.